

Communiqué du 13 juin 2013

Révision de l'AI 6b

6b au moins avec « Lohr »

Ces dernières semaines, le Conseil des États et le Conseil national ont fait bouger les choses en éliminant de nombreuses divergences. La proposition du Conseil National «Lohr» gagne de plus en plus d'adhérents. La « 6b » sera à présent traitée en conférence de conciliation.

Lors de la séance de ce jour, le Conseil national a très clairement maintenu ses décisions précédentes. Les trois divergences entre les deux Chambres restent par conséquent en suspens.

La divergence la plus importante pour les organisations de personnes handicapées est la suivante: Faut-il accorder comme auparavant une rente entière dès 70 % d'invalidité (proposition «Lohr»), tel que préconisé par une large majorité du Conseil national? Ou la rente entière ne sera-t-elle allouée qu'à partir de 80 % d'invalidité, comme le veut une courte majorité du Conseil des États?

Dans la perspective de la conférence de conciliation, les organisations de personnes handicapées affirment leur position en toute clarté: Si la proposition «Lohr» est adoptée, nous pourrions accepter le projet. Nous n'accepterons rien qui soit inférieur !

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) est l'union des principales organisations de l'aide et de l'entraide dans le domaine du handicap. Sa tâche consiste à représenter et à coordonner les intérêts de ses membres sur le plan national. Elle assure l'organisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.

Les organisations de personnes handicapées sont regroupées dans l'association «Non au démantèlement de l'AI» afin de lancer un référendum au cas où les intérêts des personnes handicapées n'étaient pas pris en compte.

Contact: Florence Nater
Responsable politique sociale Coraasp
Tél: 079 916 50 13
florence.nater@anaap.ch